L'an mil huit cent trente, le premier jour de
Mai à trois heures de relevée, pardevant nous soussigné
Maire adjoint de la Mairie de Quimper, Canton de Quimper Nord
Arrondissement de Quimper département du Nord, délégué par le maire
de la commune par l'arrêté de M. le préfet du département, sont
comparus pierre antoine perkin agé de trente sept ans cultivateur demeurant
au village de Kerhuel, et joseph le moan agé de trente quatre ans, cultivateur
demeurant au village de Kerhuel, lesquels ont déclaré que ce jourd'hui
vingt cinq avril mil huit cent trente, à onze heures du matin, est décédé
au village de Kerhuel, en la maison de son père, joseph dubreuil âgé de
trente ans, cultivateur, fils légitime de pierre dubreuil et de marie
bellec, mariés, et époux de marie anne le moan, cultivateur, demeurant
au village de Kerhuel, et que le décès dudit joseph dubreuil a été constaté
par le rapport de pierre antoine perkin et de joseph le moan, qui
ont signé avec nous, après lecture faite.

Signé au registre : pierre dubreuil, perkin, le moan, et le maire adjoint
de quimper, signé : f. dubreuil.

Pour copie conforme à l'original, délivrée par le maire de Quimper
soussigné, à quimper, le dix neuf mai mil huit cent trente.

Le maire de quimper,
f. dubreuil

Pour copie conforme
Dubreuil